

 <p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du 04 mars 2025</b></p> <p><b>Date de la convocation : 25 février 2025</b></p> <p><b>Date de publication : 06 mars 2025</b></p>	<p><b>DÉLIBÉRATION 2025/05</b></p>
	<p><b>Département des YVELINES</b></p> <p><b>Arrondissement de RAMBOUILLET</b></p> <p><b>Canton de RAMBOUILLET</b></p> <p><b>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</b></p>

### **DÉLIBÉRATION N° DCM 2025/05**

**OBJET : BATIMENT - Subvention - DSIL 2025 et Conseil Régional d'Ile de France pour la Construction d'une halle de marché et d'un bâtiment pour la police municipale avenue Grivot**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :**

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Christophe TIERFOIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Véronique ERAPA ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (6) :**

Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK a donné pouvoir à M. Didier TRONEL  
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER  
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT  
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER  
Mme Chantal GOUX-ROBIN a donné pouvoir à Mme Joëlle JEGAT  
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS

#### **ÉTAIENT ABSENTS (2) :**

M. Joseph DEROFF ; M. Alexis POURKARTE

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.**

**Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER**

## **DCM 2025/05 - BATIMENT - Subvention - DSIL 2025 et Conseil Régional d'Ile de France pour la Construction d'une halle de marché et d'un bâtiment pour la police municipale avenue Grivot**

La requalification de l'avenue Grivot est un axe central de la rénovation du centre-ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Pour rappel, ce projet intègre, en partie ouest de l'avenue, la construction de nouveaux logements, dont le chantier devrait débuter avant juin, la présence d'un nouveau local commercial destiné à la restauration, l'aménagement d'une placette à l'angle de la rue Charles de Gaulle, la proposition de 21 places de stationnement. Dans sa partie est, il comprend la création d'une halle de marché ainsi que l'édification d'un bâtiment public destiné à accueillir les services de la police municipale. Enfin, l'avenue en elle-même, in fine sera requalifiée.

Toujours pour rappel, ce projet fait l'objet de nombreux financements croisés, par exemple la subvention reçue par la municipalité de l'État pour aider au financement de l'opération, fonds de concours de la CART, financement régional, qui ont été rappelés dans l'Éclair de janvier 2025. Les études d'architecte pour la Halle et le Local de la police municipale sont également aidées par l'État à hauteur de 25 000 €. Il s'agit maintenant de procéder à la demande de subvention relative à l'édification d'une halle de marché sur la parcelle AW228.

Une annexe présente les photomontages projetés des constructions sur la parcelle AW228, dont l'acquisition a été décidée par le Conseil Municipal (DCM 2023-55) et va pouvoir être réalisée en 2025, à la suite de la levée de l'hypothèse archéologique.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour les constructions est détaillé ci-dessous :

<b>Dépenses prévisionnelles éligibles - Construction d'une police municipale (PM)</b>		
	€HT	€TTC
Travaux de construction	245 000,00 €	294 000,00 €
Aléas	36 750,00 €	44 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>281 750,00 €</b>	<b>338 100,00 €</b>
<b>Dépenses prévisionnelles éligibles - Construction d'une halle de marché (H)</b>		
	€HT	€TTC
Travaux de construction	459 479,00 €	551 374,80 €
Aléas	45 947,90 €	55 137,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>505 426,90 €</b>	<b>606 512,28 €</b>
<b>TOTAL (PM + H)</b>	<b>787 176,90 €</b>	<b>944 612,28 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles - Opération de construction sur la parcelle AW228 (H+PM)</b>		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	337 176,90 €	42,8%
Proposition financement Région Ile-de-France – soutien à la revitalisation du commerce en milieu rural	150 000,00 €	19,1%
Proposition financement DSIL 2025	300 000,00 €	38,1%
<b>TOTAL</b>	<b>787 176,90 €</b>	<b>100%</b>

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Régional une aide de 150 000 € représentant 29,7% du coût HT de la Halle de marché et 19,1% du coût total des constructions.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès des services de l'Etat l'attribution d'une dotation de 300 000 €, représentant 38,1% des coûts de construction. Sur la base du plan prévisionnel, il est précisé que le reste à charge communal serait dans ce cas de 337 176,90 €, soit 42,8% du coût HT de construction.

**Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1111- 9 et suivants et L. 2334-42 et R. 2334-39,

**VU** les pièces annexées à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** le programme Petites Villes de Demain, approuvé par convention du 16 juin 2023, et notamment son action n° 5.1 « Assurer la bonne intégration des programmes immobiliers matures - Acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation d'un équipement public et d'une halle couverte »,

**VU** la présentation en Commission des Finances du 18 février 2025,

**ENTENDU** l'exposé de M. BAGUENIER, rapporteur,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :**

- **18 voix POUR**
- **08 voix CONTRE** : M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD

**APPROUVE** le projet de construction d'une halle de marché et d'un local de police municipale

**ADOpte** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'inscrire les montants correspondants au budget,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025, pour un montant prévisionnel de 300 000 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la participation du Conseil Régional au titre du Fonds d'aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural, pour un montant de 150 000 €,

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

**Le Secrétaire de séance**



**Chantal WENDLINGER**

**Le Maire,**



**Joëlle JÉGAT**

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*